

Néologie et néologisme au XIX^e siècle : une recomposition progressive de la dichotomie

Valentina BISCONTI
Université de Picardie Jules Verne

[O]mnis consuetudo loquendi in motu est.
Varron, *De lingua latina*, Liber IX.

Introduction. Lexicographie, linguistique générale, sémantique : trois points de vue en débat

La réflexion sur le néologisme est, à bien des égards, un épiphénomène du questionnement sur le changement linguistique qui occupe la lexicographie et la science du langage dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Si les créations nouvelles constituent un fait empirique et observable qui relève du mouvement nécessaire de la langue, la lexicographie de l'époque « va être placée sous le signe d'une méfiance systématique vis-à-vis du "néologisme" » (Glatigny 1998, p. 164).

Au début du siècle, le néologue Louis-Sébastien Mercier (1740-1814), auteur de *Néologie ou Vocabulaire de mots nouveaux* (1801), faisait encore état du décalage entre néologie et néologisme, entre lesquels – écrivait-il – il y a « la même différence qu'entre religion et fanatisme » (p. VII). Si « le XIX^e siècle va se désintéresser de la néologie et ne plus guère utiliser que la notion de *néologisme* » (Gaudin & Guespin 2000, p. 235), cette notion ne va pas sans problème. Elle résorbe progressivement la dichotomie néologie *vs* néologisme mais elle n'évince pas complètement la vieille conception du néologisme en tant qu'abus de néologie. Il s'agira donc de suivre l'histoire d'une notion qui nous semble en porte-à-faux avec les pratiques lexicographiques qui lui correspondent. Mais il y a plus. Le recoupement entre les notions de *néologie* et de *néologisme* est à l'origine d'une nouvelle étape de la conceptualisation au sein de laquelle la notion de *néologisme* acquiert une valeur proprement technique – autonymique – qui semble se stabiliser dans la lexicographie de la fin du siècle. Le discours théorique de la science du langage, quant à lui, marque un tournant en ce qu'il ramène la question du néologisme à des hypothèses sur le fonctionnement du mécanisme sémio-linguistique de création. De toute évidence, les réserves que l'on peut avoir sur les créations nouvelles ne

constituent pas une inhibition du processus créatif, qui situe le locuteur au cœur même du principe de transformation de la langue.

Ainsi, l'intérêt de connaissance du néologisme et des faits qu'il subsume fédère-t-il les préoccupations des lexicographes, des linguistes et des sémanticiens de la fin du XIX^e siècle. Autour de ce phénomène se cristallisent des interrogations épistémologiques majeures, telles que les mécanismes du changement sémantique, l'articulation entre état de langue et histoire, le statut de l'étymologie, de l'analogie, de la polysémie, la valeur heuristique du savoir spontané du locuteur et, enfin, la place de celui-ci dans l'évolution de la langue.

Nous analyserons d'abord les conceptions de la néologie et du néologisme dans les trois grands dictionnaires de l'époque : le *Dictionnaire de la langue française* (1863-1872) d'Émile Littré, le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* (1866-1876) de Pierre Larousse et le *Dictionnaire général de la langue française* (1890-1900) d'Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter. Il s'agira ensuite d'étudier l'intégration de ces phénomènes au sein d'un dispositif proprement théorique, qui vise à dégager les mécanismes généraux du langage à une époque où la sémantique et la linguistique générale cherchent à définir leurs propres finalités épistémiques (leur *objet* au sens saussurien du terme). Nous verrons enfin que les théorisations sémio-linguistiques du néologisme comportent en creux une première thématization de deux formes de connaissance, qui ne diffèrent pas par nature mais par degré. Il s'agit du savoir spontané des locuteurs, vecteurs de l'innovation linguistique, et du savoir expert du linguiste, qui passe par une réflexion métalinguistique susceptible de systématiser les données de l'observation et de généraliser les principes de la science du langage.

Néologie *vs* néologisme dans le discours lexicographique : vers une recomposition de la dichotomie

Le traitement du néologisme est un problème majeur dans la rédaction d'un dictionnaire car il concerne à la fois sa macrostructure – et donc la sélection de la nomenclature – dans le cadre de ce que l'on appelle *néologie formelle* et sa microstructure quant au processus d'enrichissement de la signification d'un mot (ou *néologie sémantique*)¹. Ce dernier aspect est

1. Nous adoptons les définitions de *néologie formelle* et *néologie sémantique* de Gaudin & Guespin (2000) qui écrivent à propos de la première : « Il peut s'agir d'une création globale, par apparition conjointe d'un nouveau sens et d'une nouvelle forme, on parle alors de néologie formelle. Ce type de néologie se repère aisément, car il y a apparition d'un nouveau signifiant » (p. 251). Quant à la néologie sémantique, elle « se caractérise par l'apparition d'un nouveau signifié dans un même cadre phonologique. Il y a donc union entre un signifiant déjà existant et un signifié nouveau dont l'association forme, en termes saussuriens, un nouveau signe. » (*ibid.*, p. 303) Puisque dans les deux cas il y a formation d'un nouveau signe, la terminologie de Gaudin & Guespin (2000) nous paraît préférable à la dichotomie *néologie de signe vs néologie de sens* proposée par Rey-Debove (1998, p. 144). Bien entendu, ces dichotomies gardent un caractère d'artefact et dans tous les cas,

doublement important car il concerne la problématique de la continuité ou discontinuité des sens, et donc le choix entre le regroupement polysémique (relevant de la microstructure) et le dégroupement homonymique (à inscrire au programme de la macrostructure).

Loin d'être homogène, la doctrine du néologisme qui ressort des dictionnaires de la fin du XIX^e siècle reflète la conception de la langue qui est propre à chaque lexicographe et qui est déterminée par des postures épistémiques différentes : l'attitude historiciste d'Émile Littré (1801-1881), la visée encyclopédique de Pierre Larousse (1817-1875) et l'approche logico-rhétorique des auteurs du *Dictionnaire général*². L'objectif de ces trois dictionnaires n'en demeure pas moins la définition d'un état de langue. Au reste, la perception de la néologie implique que l'on se situe dans une temporalité précise car elle est avant tout un « sentiment de nouveauté »³ (Rey 1988, p. 282) par rapport à un état de langue passé. À ce propos, Coseriu ([1958] 2006, en ligne) remarquait que « les locuteurs ont conscience que certains éléments sont "plus anciens" ou "plus récents", mais ils ne manifestent pas cette conscience en parlant *avec* ces éléments, dans le *langage primaire*, ils la manifestent en parlant *sur* eux, dans le *métalangage*, c'est-à-dire aussitôt que, cessant d'être simplement des "locuteurs", ils deviennent [...] "linguistes" et adoptent un point de vue historique ». Or la néologie dynamise une certaine conception de la langue car l'innovation représente l'intervention du mouvement dans celle-ci, dont le débat entre partisans de la tradition (les puristes) et thuriféraires de la novation (les néologues) est une « forme d'extériorisation » (Guilbert 1973, p. 10).

Si l'on se situe au niveau de la nomenclature, les alternatives qui s'offrent aux lexicographes vont d'une option restrictive à une option extensive. Le *Dictionnaire de la langue française* (dorénavant *DLF*) de Littré oscille entre ces deux pôles. Tout en étant progressiste en matière politique, Littré fait preuve d'un certain conservatisme sur le plan linguistico-littéraire. Son parti pris historiciste l'amène à privilégier la langue classique au détriment de la langue de son époque. L'usage contemporain qu'il enregistre est, on le sait, une synchronie élargie qui comprend trois siècles (de la fin du XVII^e au début du XIX^e siècle). Cette nomenclature inclut donc l'histoire, qui sert de filtre

comme l'a observé Cusin-Berche (2003, p. 31), l'« approche binaire se révèle un peu réductrice pour rendre compte de la complexité du phénomène » même si « elle s'avère pertinente dans la mesure où elle met en évidence le fait que la néologie ne se manifeste pas nécessairement à travers la production d'un nouveau signifiant ».

2. Pour une analyse des trois méthodes lexicographiques, voir Bisconti (à paraître).

3. En réalité, ce « jugement de nouveauté » ne va pas sans problème. Comme l'explique Cusin-Berche (1999, p. 8) : « La difficulté d'identification est liée, notamment, au fait que lorsque l'on observe d'un point de vue sémantique les néologismes dits formels, on est confronté à deux types de situations : d'une part celle des unités lexicales dont le sens componentiel est aisément prédictible et qui de ce fait ne sont pas appréhendées comme *nouvelles*, d'autre part celle des vocables dont le sens est apparemment opaque et qui pour cette raison sont susceptibles d'être perçus comme des néologismes. » Sur cette question, voir aussi Pruvost & Sablayrolles (2012).

normatif. Aux yeux de l'auteur, « [l']archaïsme, sainement interprété, est une sanction et une garantie » (*Préface*, p. III). De là vient le refus d'ériger en modèle les écrivains du XIX^e siècle (Stendhal, George Sand, Flaubert, etc.)⁴. Dès lors, dans la chasse à la signification première, « les plus anciens exemples doivent être préférés aux nouveaux », tandis que « [l]es textes modernes [...] sont réservés à ce qui leur est propre, c'est-à-dire les nouvelles acceptions, les nouvelles combinaisons, en un mot les nouvelles faces des mots » (*ibid.*, p. II).

Littré explique que toute langue vivante contient « trois termes » : un « usage contemporain », « un archaïsme » et un « néologisme qui, mal conduit altère, bien conduit, développe la langue » (*ibid.*, p. III-IV). Or le XIX^e siècle marque « l'invasion du néologisme soit dans les mots, soit dans les significations, soit dans les tournures » (*ibid.*, p. II), à la suite notamment du foisonnement lexical du romantisme, qui décrète « l'abandon de la rhétorique unifiante du XVIII^e siècle » (Rey *et al.* 2007, p. 227). Littré reconnaît la légitimité des créations nouvelles :

[L]e néologisme naît à fur et à mesure de la durée d'une langue. Sans parler des altérations et des corruptions qui proviennent de la négligence des hommes et de la méconnaissance des vraies formes ou des vraies significations, il est impossible, on doit en convenir, qu'une langue parvenue à un point quelconque y demeure et s'y fixe [...]. Le contre-poids de cette tendance est dans l'archaïsme. L'un est aussi nécessaire à une langue que l'autre. D'abord on remarquera que, dans la réalité, l'archaïsme a une domination aussi étendue que profonde [...]. Ce que chaque siècle produit en fait de néologisme est peu de chose à côté de ce trésor héréditaire [...]. Cette influence réelle et considérable ne doit pas rester purement instinctive, et, par conséquent, capricieuse et fortuite (*Préface*, p. II-III).

Néanmoins, le fait que Littré qualifie l'innovation de nécessaire ne signifie pas qu'il l'appelle de ses vœux. On découvre alors le regret du lexicographe qui « doit convenir » de la nécessité du néologisme. De ce fait, il cherche un « contre-poids » dans l'archaïsme qui est la force adverse. La conception de l'archaïsme comme *contrepoinds* ne doit pas pourtant faire conclure à une vision compensatoire de ce phénomène car, aux yeux de Littré, archaïsme et néologisme n'ont pas le même degré de légitimité, le premier – « trésor héréditaire » – étant une véritable hypothèque sur la langue contemporaine (*cf.* Glatigny 1998, p. 177).

Les diverses conceptions de la néologie et du néologisme ressortent notamment des articles métalinguistiques du dictionnaire, qui sont un observatoire privilégié de l'histoire de la conceptualisation de ces deux notions. À propos du terme *néologie*, Littré écrit :

NEOLOGIE [...] emploi de mots nouveaux ou d'anciens mots en un sens nouveau.

4. Les écrivains du XIX^e entreront dans le dictionnaire au fil des années, et notamment dans le *Supplément* où figurent, entre autres, des citations de Jules Verne et de George Sand.

Cette définition fait état d'une dichotomie entre une option formelle (« mots nouveaux ») et une option sémantique (« anciens mots en un sens nouveau »). Si Littré présente cette pratique sémiologique sur un ton neutre, il en va tout autrement du lemme *néologisme* :

NEOLOGISME [...] 1° Habitude et affectation de néologie. La lecture fut précédée de grands éclats de rire sur le néologisme de cette pièce, J. J. ROUSS. Prom. 9. Ils ne nous pardonneraient pas de nous exprimer froidement sur l'étrange néologisme qui dépare même ses meilleures productions [de Marivaux], D'ALEMB. Éloges, Marivaux. N'allez pas étaler l'effronté barbarisme Ni l'absurde jargon du froid néologisme, MILLEV. Invent. poétique. || 2° Par abus, synonyme de néologie. Il y a un néologisme nécessaire qui provient des nouvelles créations dans les idées et dans les choses. || 3° Mot nouveau, ou mot existant employé dans un sens nouveau.

Dans la première acception, les notions d'« habitude » et d'« affectation » évoquent à la fois un procédé sclérosé (« habitude ») et un travers mondain qui relève d'une certaine préciosité (« affectation »). Cette définition reflète la connotation dépréciative qui avait cours au XVIII^e siècle – auquel les citations sont empruntées – et qui est relayée par le dictionnaire de l'Académie française (1835) que Littré prend comme point de départ. C'est dans la deuxième acception que la dichotomie s'estompe car Littré postule une synonymie (quoiqu'encore abusive) entre les deux termes. Notons que la notion de nécessité (« il y a un néologisme nécessaire ») introduit un principe de bien-fondé qui tient à l'évolution intellectuelle et sociale elle-même. Étant donné que chez Littré la filiation sémantique suit un ordre linéaire, cette acception est vraisemblablement à l'origine de la troisième. Cette troisième acception fait émerger la signification autonymique⁵ du lemme *néologisme*, qui semble supposer au préalable un recoupement des notions de *néologisme* et de *néologie*. L'enchaînement de ces trois acceptions restitue une conception du néologisme qui n'arrive pas encore à perdre sa connotation péjorative d'origine. La définition de Littré n'est pas sans évoquer l'article *néologisme*⁶ de l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert. Cet ouvrage, qui n'enregistre pas le

5. Sur la question de l'autonymie, voir Rey-Debove (1997).

6. « NÉOLOGISME : [...] [L]on appelle ainsi l'affectation de certaines personnes à se servir d'expressions nouvelles & éloignées de celles que l'usage autorise. Le *néologisme* ne consiste pas seulement à introduire dans le langage des mots nouveaux qui y sont inutiles ; c'est le tour affecté des phrases, c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bisarrerie des figures qui caractérisent surtout le *néologisme* [...]. Un auteur qui connoît les droits & les décisions de l'usage ne se sert que des mots reçus, ou ne se résout à en introduire de nouveaux que quand il y est forcé par une disette absolue & un besoin indispensable : simple & sans affectation dans ses tours, il ne rejette point les expressions figurées qui s'adaptent naturellement à son sujet, mais il ne les recherche point, & n'a garde de se laisser éblouir par le faux éclat de certains traits plus hardis que solides [...]. Le *néologisme*, envisagé comme le pendant de l'*archaïsme*, est une figure par laquelle on introduit un terme, un tour, ou une association de termes dont on n'a pas encore fait usage jusques-là ; ce qui ne doit se faire que par un principe réel ou très-apparent de nécessité, & avec toute la retenue & la discrétion possibles. Rien ne seroit plus dangereux que de passer les bornes ; la figure est sur les frontières, pour ainsi dire, du vice, & ce vice même ne change pas de nom ; il n'y a que l'abus qui en fait la différence » (t. 11, p. 94-95).

lemme *néologie*, insiste également sur les trois idées corrélées d'affectation, d'abus et de nécessité, et avertit que la possibilité de créer des néologismes n'est pas à elle seule une condition de légitimité, l'usage étant la caution contre le déferlement pernicieux du néologisme.

Comme l'a démontré Glatigny (1998), dans les dictionnaires du XIX^e siècle, il existe un déséquilibre flagrant entre les marques de vétusté et celles de nouveauté qui, elles, sont presque absentes⁷. Néanmoins, si le marquage du néologisme est rare, il faut « distinguer la marque et la présence dans les colonnes d'un dictionnaire » (*ibid.*, p. 161), autrement dit les nouveautés peuvent figurer dans le dictionnaire sans marquage. La marque *néologisme* est en effet ressentie comme infamante « au point que, même quand le lexicographe introduit un terme qu'il présente comme nouveau, il hésite à le marquer comme tel » (*ibid.*, p. 164), ce qui est d'autant plus vrai pour les terminologies scientifiques et techniques, qui sont « unanimement respectées au nom de la religion du progrès » (*ibid.*, p. 177).

Or la méfiance de Littré envers les créations nouvelles⁸ s'estompe dans le *Supplément* (1877), qui marque une rupture par rapport à sa conception restrictive de la langue : « À mesure que je me suis plus rendu maître de la langue française dans son état actuel, dans son développement, dans son histoire, j'ai senti davantage que des limites étroites ne convenaient pas à mon travail » (*Préface*, p. III). Ainsi exhorte-il à n'avoir « à l'égard des néologismes aucun parti pris ni de répulsion absolue, ni d'engouement » (*ibid.*, p. II). Le *Supplément* est consacré spécialement aux néologismes – catégorie hétéroclite qui rassemble les néologismes formels, les néologismes sémantiques, les latinismes –, aux terminologies scientifiques et techniques et aux mots provinciaux. Littré oscille entre le respect pour les « règles classiques de la formation des mots » (Gaudin & Guespin 2000, p. 67), c'est pourquoi il continue de rejeter, voire d'amender, « les mots nouveaux construits en violation des lois de la composition » (*Préface au Supplément*, p. II), et la nécessité de rendre compte des exigences expressives de son époque car l'on « rencontre maintenant dans les gazettes juridiques, dans les comptes rendus des sociétés régionales, dans le récit des exploitations agricoles une foule de mots qu'il s'agit d'inscrire et de faire comprendre ». Le lexicographe ne cache pas l'« intérêt doctrinal » de ces matériaux car « [o]n y trouve une foule de mots d'excellente frappe [...] parce que le plus souvent ils se rattachent à un archaïsme authentique », alors que le néologisme a « pour défaut essentiel d'être une menace perpétuelle pour l'analogie et la grammaire » (*ibid.*, p. III). À partir des lemmes compris dans le segment *A-Amen* du *Supplément*, soit un

7. À partir des lemmes compris dans le segment *E-Em*, Glatigny (1998, p. 108) relève 35 marques de vétusté chez Littré, 193 chez Larousse, 126 dans le *Dictionnaire général*; quant aux marques de nouveauté, la situation est la suivante : 21 chez Littré, 23 chez Larousse et 163 dans le *Dictionnaire général*.

8. À partir des lemmes compris dans le segment *D-Débusquer* (soit 463 lemmes), nous avons relevé seulement 2 lemmes affichant la marque *néologisme* (*déblatération* et *débordement*).

total de 521 entrées, nous avons relevé 19 lemmes (3,6 %) qui comportent un marquage de nouveauté. Ce marquage est plutôt hétérogène : a) le marqueur *néologisme* désigne un néologisme formel (*absoluité, absorption, académisme, actuaire, adjuvat, affairement, agrémenter*), un néologisme sémantique (*accentuer* ‘donner un caractère plus marqué’) ou un néologisme de construction (*affirmer* ‘V. réfl.’) ; b) le marquage se présente sous forme d’expression prédicative « nom donné aujourd’hui à... » (*abaque*⁹) ; c) le marquage est sous forme d’adverbe temporel introduisant une information encyclopédique « on doit aujourd’hui distinguer... » (*absinthisme*) ; d) le marquage est sous forme de *remarque* (*acquiescere*). Les terminologies scientifiques et techniques, quant à elles, très nombreuses ne présentent pas de marqueur en dehors de la datation de la citation.

Au demeurant, il nous paraît intéressant de rappeler que dans l’*Histoire de la langue française* (1863), Littré accorde une place tout à fait centrale au néologisme au sein de l’évolution des langues romanes. Il explique la formation de celles-ci à partir du latin en termes d’évolution et de corruption et fait valoir que les formations néologiques sont un trait caractéristique des idiomes néolatins. Cette thèse organiciste et discontinuiste soulèvera les critiques des romanistes, notamment de Paul Meyer (1840-1917) et Hugo Schuchardt (1842-1927).

Le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* (dorénavant *GDU*) de Pierre Larousse fait le départ, à son tour, entre *néologie* et *néologisme* :

NEOLOGIE [...]. Invention, emploi, usage de mots nouveaux ou de mots anciens avec un sens nouveau [...].
– Encycl. V. NEOLOGISME [...]

NEOLOGISME [...]. Habitude, abus de la néologie ; emploi de mots nouveaux ou de mots anciens dans un sens nouveau [...]
– Par ext. Mot nouveau, ou mot existant pris avec un sens nouveau.

Dans la définition de *néologie*, le *GDU* utilise les mêmes définissants (*invention, emploi, usage*) que le dictionnaire de l’Académie française (1835). Le volet encyclopédique de l’article – après un renvoi à *néologisme* – propose un compte rendu de l’ouvrage de Mercier (1801). Le jugement est double. D’une part, le néologue a raison de mettre en circulation des mots bannis injustement de la langue, tels *abécédaire, abriter, accointance*, etc., qui à l’époque de Mercier devaient être « peu usités, puisqu’il les donne comme néologismes ». Un nouveau scénario du néologisme émerge ici car un mot est perçu comme un néologisme y compris en vertu de sa faible fréquence d’emploi (« peu usité »). D’autre part, le *GDU* conteste la thèse individualiste et anti-

9. Dans le cas du lemme *abaque*, il s’agit d’un néologisme sémantique qui désigne une évolution du référent : « Nom donné aujourd’hui à certains tableaux destinés à abrégé les calculs. »

conventionnaliste¹⁰ de l'ouvrage, « dont le but est la négation de l'autorité en matière de langage ».

Quant au lemme *néologisme*, la définition juxtapose deux conceptions, l'une dépréciative et l'autre factuelle qui assimile néologie et néologisme sans qu'il soit indiqué, comme chez Littré, qu'il s'agit d'une synonymie abusive. Le *GDU* présente, à son tour, la signification autonymique du lemme en précisant qu'il s'agit d'un sens « par extension ». Si la notion de néologisme recoupe progressivement celle de néologie, c'est dans le volet encyclopédique de l'article *néologisme* – auquel du reste l'entrée *néologie* renvoie – qu'émerge un véritable changement de doctrine. Le *GDU* « sonne le glas de la distinction *néologie* (= art respecté) / *néologisme* (= habitude condamnée) » (Glatigny 1998, p. 165), cette distinction n'étant qu'un artefact du grammairien que l'usage n'entérine point :

NEOLOGISME [...] – Encycl. Les grammairiens ont essayé de faire une différence entre la néologie et le *néologisme*, mais la langue s'est montrée complètement [*sic*] rebelle à cette distinction. D'après eux, la néologie consiste dans l'introduction de mots nouveaux, de tournures nouvelles, lorsque l'on a à exprimer des idées nouvelles [...] ; mais il faut pour cela consulter les lois de l'analogie, de l'étymologie, etc. Le *néologisme*, au contraire, est l'affectation à se servir inutilement d'expressions et de mots nouveaux et bizarres, formés contrairement aux règles de l'analogie. C'est là le sens rigoureux que l'on rattache à ces deux termes ; mais dans l'usage, on est porté à confondre tous les mots nouveaux sous le nom de *néologismes*, qu'ils soient utiles ou non, qu'ils soient bien ou mal faits ; nous suivrons en ce point l'usage et nous emploierons indifféremment le mot *néologisme* pour l'un ou l'autre cas.

Le *GDU* rompt dès lors avec la tradition grammaticale et prend le parti de généraliser le concept de néologisme pour l'appliquer à toutes les créations nouvelles indépendamment de leur valeur d'utilité (« qu'ils soient utiles ou non ») et de conformité aux règles de composition et de dérivation (« qu'ils soient bien ou mal faits »). Le *GDU* en vient à expliquer sa propre démarche :

Le nombre des *néologismes* actuellement en usage est considérable [...]. Le *Grand Dictionnaire* les a admis presque tous, au moins les *néologismes* scientifiques et, parmi les *néologismes* littéraires ou fantaisistes, ceux qui ont pour eux l'autorité de quelque écrivain estimé ou qui sont d'un usage commun ; il n'a même pas reculé devant ceux qui sont empruntés à l'argot ou à la langue verte (*ibid.*).

Puisque le néologisme est une nécessité de la langue qui reflète l'évolution des mœurs et de la civilisation, le *GDU* prend ses distances par rapport aux positions de l'Académie française et au purisme d'un Littré qui, même s'il était « plus accommodant », avait cependant évincé un grand

10. « [L]' homme pensant ne connaît point d'autre autorité que son propre génie ; c'est lui qui fit la parole, et la langue n'est point un *objet de convention*, comme le disent de futiles métaphysiciens que cette seule proposition pétrifiera » (Mercier 1801, p. XVII-XVIII).

nombre de néologismes. Le libéralisme lexical du *GDU*¹¹ tient à un programme pédagogique axé sur la démocratisation du savoir et visant à assurer le maximum d'information à un public hétérogène au point de vue social et culturel. Or ce dictionnaire amorce une typologie de néologismes distinguant les « néologismes scientifiques », les « néologismes tirés des langues étrangères » et les « néologismes littéraires ». Cette dernière catégorie est quelque peu paradoxale : « la plupart de ces néologismes sont, à proprement parler, des archaïsmes ; des vieux mots, excellents, qui [...] avaient été maladroitement expurgés des dictionnaires au XVII^e siècle ; le XIX^e siècle les y a fait rentrer, et il a bien fait. Le vieux français est une mine inépuisable de ces mots qui n'ont de nouveau que l'apparence » (*ibid.*). On trouve ici la même prérogative que se réservait Littré, lequel, à partir du dépouillement des auteurs classiques, choisit « quelques épaves qui peuvent être remises dans la circulation, parce que les termes si restitués ne choquent ni l'oreille ni l'analogie » (*Préface*, p. VIII).

En général, la méthode de Larousse se définit par opposition à celle de Littré qu'il taxe de « philologie archéologique » (*Préface*, p. XVI) et qui ne convient qu'aux savants et aux linguistes. Larousse s'attache « de préférence à reproduire la physionomie de la langue au moment actuel » (*Préface*, p. LXVI) et donne toute leur place aux écrivains de son époque tels Hugo, Lamartine, Musset, Gautier, Sainte-Beuve, Balzac, etc., car ils permettent de préserver la mutabilité de la langue :

Les immortels écrivains du XVII^e s. ont fixé notre idiome, lui ont donné sa forme nationale ; mais ceux de notre époque l'ont assoupli, étendu, plié aux innombrables besoins de l'esprit et de la pensée [...]. Pourquoi donc, comme presque tous nos devanciers l'ont fait, bannir ces écrivains d'un domaine qu'ils ont si heureusement contribué à cultiver et à fertiliser ? (*ibid.*, p. LXVI).

Cette position correspond aux vues que le lexicographe expose dans le *Nouveau Dictionnaire de la langue française* (1856) où il s'inscrit en faux contre ses devanciers qui ont commis « l'erreur grave d'assimiler une langue vivante à une langue morte ». Larousse théorise une approche lexicographique qui s'inspire des nouvelles méthodes dans le domaine de la photographie et de l'optique, c'est-à-dire la *daguerréotypie* : « C'est au lexicographe à observer, à suivre attentivement cette transformation et à daguerréotyper, pour ainsi parler, cette physionomie au moment même où il écrit, ainsi qu'à utiliser les richesses que les langues vivantes acquièrent avec le temps » (*Préface*, p. IX). Dans l'article du *GDU*, la définition de *daguerréotype* (« Appareil servant à prendre et à fixer les images obtenues dans la chambre noire [...] – Fig. Reproduction fidèle ») propose un sens figuré qui semble convenir

11. Ce parti pris de libéralisme lexical marquera surtout le deuxième *Supplément* du *GDU* (1890), où les auteurs, conformément à la doctrine de Larousse, accueillent les « mots nouveaux qui n'ont point la sanction académique et ne l'auront sans doute jamais » (p. I).

précisément à la démarche de Larousse, cet emploi ne figurant ni chez Littré, ni dans le *Dictionnaire général*.

La perspective que Larousse adopte est celle des locuteurs, qui sont pour lui des sujets politiques susceptibles d'intervenir, par le langage, sur la marche de l'histoire. Or la maîtrise du réel passe par un usage des mots¹² à bon escient et par la richesse du vocabulaire. La visée encyclopédique de Larousse est liée à un programme de vulgarisation du savoir, le dictionnaire étant présenté à la manière d'un « banquet » platonicien auquel toutes les couches sociales sont conviées¹³. Toutefois, le *GDU* prend le contre-pied du principe de l'encyclopédie qui prévoit une nomenclature plus réduite mais des développements plus amples (Gaudin & Guespin 2000, p. 64). De plus, le recours à l'histoire est indispensable pour une description synchronique à visée encyclopédique. Ainsi, malgré son attention pour l'usage contemporain, le *GDU* enregistre-t-il beaucoup d'archaïsmes comme le suggère le nombre élevé de marques de vétusté que Glatigny (1998) y a relevé (voir *supra*, note 7). En revanche, le marquage du néologisme est, comme chez Littré, très peu développé.

Si le *GDU* oblitère *de dicto* l'opposition *néologie vs néologisme*, c'est le *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours* (dorénavant *DG*) d'Adolphe Hatzfeld (1824-1900), Arsène Darmesteter (1846-1888) et Antoine Thomas (1857-1935) qui marque une double rupture et qui scelle définitivement la recomposition de cette dichotomie. Dans le *DG*, les mots *néologie* et *néologisme* relèvent d'une terminologie technique comme la marque de domaine l'indique :

NEOLOGIE [...] || (*T. didact.*) Emploi de mots de création nouvelle, ou de mots anciens dans une nouvelle acception. (*Cf. néologisme*)

NEOLOGISME [...] (*T. didact.*) || 1° Emploi de mots de création nouvelle, ou de mots anciens pris dans une nouvelle acception (*Syn. néologie*) *Tomber dans le* –.
|| 2° *Par ext.* Mot de création nouvelle, ou pris dans une nouvelle acception. *Cette expression est un* –.

Pour la première fois, la définition de *néologisme* ne fait plus place à la notion d'abus, ni à celle d'affectation. Ce n'est que dans la phraséologie (*tomber dans le néologisme*) qui affleure une idée résiduelle de dépréciation dans la mesure où *tomber dans* – nous explique le *DG* lui-même – renvoie à « qqch. de blâmable » (*cf. tomber*). Toujours est-il que la définition ne comporte aucun trait négatif. Une nouveauté capitale du *DG* est la datation systématique de

12. Le programme pédagogique de la série des *Lexicologies des écoles* de Larousse s'inspire du même principe qui propose des exercices visant à développer la créativité lexicale des élèves.

13. « Nous adressant aux lecteurs de toutes les classes, quels que soient leur âge et leurs goûts, nous n'avons rien dédaigné, et nous avons voulu que le savant et l'ignorant, l'homme sérieux et l'homme frivole, le vieillard et l'enfant, pussent prendre chacun leur part à l'immense banquet qui est dressé pour tous dans le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*. » (*Préface*, p. LXXI)

l'apparition des mots dans la langue française¹⁴. Dans le cadre de cette approche rigoureusement historico-philologique, le *DG* généralise l'emploi du marqueur *néologisme*, et ce « sans souci d'appréciation déontique » (Glatigny 1998, p. 178) : « [l]es mots créés au XIX^e siècle sont accompagnés de la mention : “néologisme” » (*Introduction*, p. XIII)¹⁵. Quand il s'agit de néologismes formels, la marque figure dans la rubrique étymologique qui ouvre l'article. En revanche, dans le cas de néologismes sémantiques (en vérité très peu nombreux), elle précède la définition.

Dans la sélection de la nomenclature, le *DG* se tient à distance à la fois d'un libéralisme incontrôlé et d'une censure excessive¹⁶ : le filtre sélectif est l'usage – principe que Larousse avait déjà évoqué – qualifié de « suprême arbitre » car « c'est lui qui donne la vie aux mots de formation nouvelle, qui la retire à ceux qui tombent en désuétude, qui parfois rajeunit des mots vieillissés et surannés » (*ibid.*, p. IX) :

Les néologismes que chaque jour voit naître ne pénètrent pas tous dans la circulation. Comme toute langue vivante, le français peut créer et crée sans cesse des termes nouveaux, qui répondent à des besoins généraux ou à des besoins individuels. Les premiers entrent naturellement dans la langue ; des seconds, elle ne garde que ceux qui l'enrichissent de quelque heureuse création.

C'est ainsi que l'usage en vient à hypostasier, à la fin du XIX^e siècle, une certaine conception de la collectivité (« besoins généraux »). Le *DG* distingue deux typologies de néologismes : d'une part, « les mots de formation populaire, produits naturels de la langue vivante », et d'autre part « les mots de formation savante, qu'un érudit compose dans son cabinet, d'une manière arbitraire et artificielle ». Cette dernière typologie n'est pas sans évoquer les « hardiesses poétiques » que le *DG* refuse d'inscrire au nom de la langue, et comporte en creux la thématization de l'opposition *langue vs style*¹⁷, pré-

14. La datation ne figure pas pour les mots qui se rattachent « par formation populaire à la période du latin vulgaire » car les auteurs font valoir, contre les thèses de Littré, une vision continuiste de l'histoire des langues romanes comme continuation ininterrompue du latin. En revanche, la datation figure pour tous les mots qui se sont formés « dans la période française » (*Introduction*, p. XIII) par dérivation ou par composition populaire, par emprunt aux langues étrangères, par emprunt au latin ou au grec (emprunt savant), par dérivation ou composition savante.

15. À partir des lemmes compris dans le segment *D-Débusquer* (soit 264 lemmes), nous avons relevé 33 lemmes qui affichent la marque *néologisme*, 2 qui ne sont pas marqués même s'il est tout de même indiqué qu'ils sont admis dans les dictionnaires de l'Académie française de 1835 et de 1878 (l'absence de marque pourrait être une omission), enfin un lemme qui est un néologisme sémantique. La majorité de lemmes (20) est accompagnée d'une marque de domaine (*Cuisine, Marine, Ponts et Chaussées, Impr., Technol.*). Par ailleurs, à côté de la marque *néologisme* les auteurs indiquent si le lemme est « admis » dans le dictionnaire de l'Académie (1835 ou 1878).

16. « Les uns l'étendent [la nomenclature] outre mesure et acceptent tous les mots sans contrôle, quelle qu'en soit la nature ou la provenance. D'autres tendent à la restreindre et proscrirent sévèrement les mots anciens comme surannés, les néologismes comme des innovations téméraires, les mots populaires comme entachés de vulgarité » (*Introduction*, p. VIII).

17. « Nous n'avons pas cru toutefois devoir exclure du Dictionnaire ces créations individuelles, lorsqu'elles offrent d'heureuses applications du *style* à la *langue* [...]. Il suffit d'indiquer par ces mots : *poétique*,

conceptualisation de la distinction saussurienne *langue/parole*. Ces deux typologies permettent également d'établir un critère d'exclusion des formations néologiques : le DG fera place surtout à la première catégorie car les néologismes de formation populaire sont « marqués de l'empreinte française ». On voit bien que la notion de *néologisme savant* du DG diffère de celle de *néologisme littéraire* qui est proposée par le GDU (*cf. supra*).

Au demeurant, le DG présente une dimension supplémentaire qui ressort du *Traité de la formation de la langue française*, placé en début d'ouvrage. Cet exposé proprement théorique vise à ramener les faits qui sont analysés dans le dictionnaire à des « cadres réguliers » (*Introduction*, p. VIII). Le premier livre porte sur le lexique et constitue *de facto* un exposé sur les procédés de création lexicale envisagés en diachronie. Il s'agit des mécanismes de dérivation et de composition à partir du « fonds primitif de la langue », aussi bien que des emprunts à d'autres langues :

Le lexique est constitué d'abord par les mots du latin populaire, transmis de siècle en siècle dans la tradition orale et vivante de la langue [...]. Cet ensemble de mots forme le fonds primitif de la langue. De ce fonds, la langue usant des ressources mêmes qu'il lui offre, tire toute une série de mots nouveaux, par voie de *dérivation* et de *composition* [...]. Ce développement représente le mouvement naturel de la langue parlée, vivant sur son propre sol. Mais cette langue subit de la part des langues voisines diverses actions [...] (*Traité*, p. 1).

Le *Traité* reprend les analyses que Darmesteter avait développées dans sa thèse de doctorat intitulée *De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent* (1877), où il passe en revue « les procédés au moyen desquels la langue crée de mots nouveaux » (p. 7) et où il s'agit de suivre « l'histoire du néologisme » (p. 8). Cette étude est présentée comme un travail propédeutique à une « science des transformations des sens » qui n'a pas encore été fondée et qui sera une partie de la « psychologie sociale ». Cette science prospective fera l'objet de l'ouvrage *La Vie des mots étudiée dans les significations* (1887) où Darmesteter explore les mécanismes cognitifs de l'association des idées, qui sont le point de départ des analyses des sémanticiens.

De toute évidence, en sortant du cadre de la lexicographie, la réflexion sur la néologie devient le point de convergence des préoccupations théoriques de la sémantique et de la linguistique générale qui, sans vraiment se démarquer en cette fin de siècle, convergent vers un même souci de généralité¹⁸ dans l'analyse du langage.

oratoire, etc., que ce ne sont point là des emplois figurés qui appartiennent à l'usage courant » (*Introduction*, p. XX).

18. Sur les conceptions de la *généralité* au XIX^e siècle, voir Auroux (1988) et Normand (2000).

Vers une théorisation sémio-linguistique du néologisme

La naissance de la sémantique a partie liée avec la question du néologisme. Dans l'ouvrage *Antinomies linguistiques* (1887), Victor Henry (1850-1907) définit la sémantique comme la « science des concepts entés sur le langage » en précisant qu'elle s'occupe non de la transformation des mots, mais de « la création des néologismes amenée par les besoins croissants ou transformations de la pensée » (p. 283). Il assigne donc à cette discipline l'étude du néologisme et reconnaît à Darmesteter (1887) le mérite d'avoir approfondi les études sur les procédés de l'esprit qui y sont à l'œuvre. Or la naissance des mots advient, selon Darmesteter ([1887] 1979), soit par *néologisme de mot*, soit par *néologisme de signification*. C'est cette deuxième forme que les sémanticiens vont privilégier car « c'est [...] dans les changements de sens que paraît avant tout la marche de l'esprit maniant et façonnant le lexique ». Par conséquent, la naissance par néologisme de signification « prête à l'étude logique et psychologique [...] une matière beaucoup plus riche » (*ibid.*, p. 35). Notons que Darmesteter expose ces thèses dans un chapitre liminaire intitulé *Vue générale de la question*. Le néologisme sémantique relève en effet d'un dispositif sémiotique général qui est à l'origine du mode de production de la signification. Celle-ci se fait à travers les tropes (synecdoque, métonymie, métaphore, catachrèse), qui, avec le *rayonnement* et l'*enchaînement*, sont les « conditions logiques » du changement sémantique. L'approche tropologique de Darmesteter et des sémanticiens se démarque donc de l'analyse rhétorique des grammairiens du XVIII^e siècle¹⁹ tels Dumarsais qui, dans le *Traité des Tropes* (1730), s'était placé « au point de vue de l'art d'écrire, non au point de vue linguistique ». Et Darmesteter d'annoncer la position du DG :

Il n'y a pas de différence entre les figures du style d'un écrivain et celles de la langue populaire, sauf que chez l'écrivain ce sont des hardiesses individuelles, tandis que chez le peuple, si ces hardiesses sont individuelles à l'origine, elles ont été adoptées par tous, consacrées par l'usage, et sont devenues habitudes de langage ([1887] 1979, p. 47).

Darmesteter insiste sur la collectivité en tant qu'instance de ratification de la créativité individuelle car « le néologisme est une plante qui, pour vivre, doit pousser ses racines dans le plus grand nombre possible » (*ibid.* p. 101). Il dégage alors deux forces contraires qui régissent le langage, la « force qui innove » et « celle qui conserve », que Saussure ([1916] 2005, p. 281) thématise respectivement comme « esprit de clocher » et « force d'intercourse ».

Associer la sémantique à la néologie et à l'étude du néologisme signifie engager cette discipline dans une réflexion sur l'activité de création, à la fois comme potentialité prévue par le système linguistique et comme prérogative

19. Sur cette question voir notamment Auroux (1979) et Nerlich (1998).

des sujets parlants en tant que collectivité linguistique. Puisque la création suppose un sujet qui crée, ce raisonnement a pour corollaire la découverte des prérogatives du *sujet parlant*. En particulier, comme l'a bien noté Swiggers (1991, p. 38), les étymologistes sont les premiers à découvrir une compétence spontanée des locuteurs en matière de faits linguistiques :

Les étymologistes [...] ont progressivement découvert une compétence dynamique du locuteur qui, si elle conduit parfois à des « interprétations déviantes » et des « déformations de mots », est au cœur même de toute pratique étymologique : elle s'enracine dans une capacité de segmentation, que celle-ci porte sur des entités sonores globales ou fragmentées, ou sur des morphèmes ou quasi-morphèmes.

Cette même faculté « dynamique » de segmentation et d'interprétation « déviante » n'est pas sans rappeler l'instinct de créativité que Bréal ([1897] 2005, p. 61) estime être à l'œuvre dans les *fausses perceptions* et que Saussure (CLG/D, p. 240) retrouve dans l'*étymologie populaire*²⁰. Or Saussure (1857-1913) dépassera le clivage entre langue et sujets parlants en présentant les locuteurs comme un trait interne de la langue²¹ et en faisant de la *parole* le vecteur de l'innovation car « [rien] n'entre dans la langue sans avoir été essayé dans la parole » (CLG/D, p. 231). Si l'exploration lexicographique du néologisme opacifie la présence du locuteur derrière la notion d'*usage*, qui correspond tantôt à un artifice épistémique légitimant un discours déontique (le *bon usage*), tantôt à une instance collective où s'affrontent tradition et innovation (comme Larousse et le *DG* commencent à le faire valoir), la sémantique et la linguistique générale – encore que la différence entre les deux soit à retenir *de dicto* plutôt que *de facto* – découvrent le sujet parlant comme opérateur du changement et vecteur de l'innovation linguistique, notamment à travers le mécanisme de l'analogie.

Michel Bréal appréhende le néologisme en termes de création analogique, l'analogie étant une dynamique centrale de la langue qui constitue un moyen et non pas une cause du changement sémantique : « C'est grâce à elle que nous sommes sûrs d'être entendus, sûrs d'être compris même s'il nous arrive de créer un mot nouveau » ([1897] 2005, p. 74). Il s'oppose donc aux comparatistes qui considèrent l'analogie comme une « éponge se promenant au hasard sur la grammaire pour en brouiller les formes », auxquels il riposte qu'« elle est, au contraire, au service de la raison, raison un peu courte, un peu

20. Reichler-Béguelin (1995) démontre qu'à cause des remaniements des éditeurs, le chapitre du *CLG* consacré à l'étymologie populaire (dont le Cours I constitue la source principale) se focalise sur la différence par rapport à l'analogie et néglige la question de la conscience que les locuteurs ont des unités et des séries paradigmatiques. Cette argumentation est bien documentée dans les notes de Riedlinger qui restituent trois typologies d'étymologie populaire assorties d'exemples, la troisième concernant « les faits d'étymologie populaire conduisant à une modification de forme, créant un mot nouveau » (CLG/E 2658 : I R 3.7).

21. « [I]l faut une *masse parlante* pour qu'il y ait une langue. À aucun moment, et contrairement à l'apparence, celle-ci n'existe pas en dehors du fait social, parce qu'elle est un phénomène sémiologique. Sa nature sociale est un de ses caractères internes » (CLG/E 1285-1286).

dénuée de mémoire, mais qui n'en est pas moins le vrai et nécessaire moteur du langage » (*ibid.*, p. 73). Cette force n'est contraignante que dans la mesure où elle définit les limites des créations nouvelles. De même, aux yeux de Saussure, l'analogie n'est pas un mécanisme de remplacement ou de correction du système mais un dispositif productif qui a affaire à l'innovation, grâce au phénomène de l'oubli : « l'analogie a si peu pour caractère de remplacer une forme par une autre, qu'on la voit souvent en produire qui ne remplacent rien » (*CLG/D*, p. 225).

La mise en avant de l'homme comme agent du changement marque une rupture par rapport aux positions organicistes de l'époque, et suscite, en cette fin de siècle, une interrogation sur le rôle de la volonté humaine (voir Puech 2000) qui est à même de déclencher une véritable querelle épistémologique. La question est de savoir si le changement linguistique est à ramener à une activité inconsciente de la part du locuteur ou bien s'il relève d'une quelconque préméditation. Or les termes de la question s'avèrent particulièrement brouillés à cause de la tendance à assimiler volonté/intelligence et réflexion/intention. Selon Victor Henry le rôle de la volonté est de nature à susciter une « antinomie psychologique » :

Pour tout être qui pense et qui parle [...] le langage se confond absolument avec la pensée. Et cette illusion immanente, qui constitue l'antinomie essentielle du langage, celle qu'on pourrait nommer l'antinomie psychologique, se formulera brièvement en ces termes : le langage est le produit de l'activité inconsciente d'un sujet conscient ([1896] 1988, p. 65).

Henry déclenche par là une polémique à distance avec Bréal qui ramène toute variation à un « sujet conscient et à une finalité dont il a conscience » (*Lettre à Schuchardt* du 9 juillet 1897, citée dans Desmet 1994, p. 372). En réalité, si Bréal ([1897] 2005, p. 206) revendique l'activité intelligente de l'homme, ce n'est pas pour autant qu'il croit à une quelconque forme de préméditation. Dans la première conférence à l'Université de Genève (novembre 1891), Saussure s'était déjà posé la question de savoir si « [l]es faits linguistiques peuvent [...] passer pour être le résultat d'actes de notre volonté » :

La science du langage, actuelle, y répond affirmativement. Seulement il faut ajouter aussitôt qu'il y a beaucoup de degrés connus, comme nous le savons, dans la volonté consciente ou inconsciente ; or, de tous les actes qu'on pourrait mettre en parallèle, l'acte linguistique, si je puis le nommer ainsi, a ce caractère [d'être] le moins réfléchi, le moins prémédité, en même temps que le plus impersonnel de tous. Il y a là une différence de degré, qui va si loin qu'elle a longtemps donné l'illusion d'une différence essentielle, mais qui n'est en réalité qu'une différence de degrés (*CLG/E* 3283, *ELG*, p. 150).

Cette analyse situe le fait linguistique par rapport aux autres « actes humains, régis par la volonté et l'intelligence » et qui ont une inscription également sociale en ce qu'ils « n'intéressent pas seulement l'individu mais la

collectivité ». On remarquera incidemment l'identification que Saussure établit entre « fait » et « acte » linguistique de par leur dimension collective. Saussure ramène la question à une « différence de degrés », ce qui démontre « la difficulté de situer le rôle de la conscience autrement que par degré » (Depecker 2011, p. 107). En situant le fait linguistique sur un terrain proprement sémiologique, c'est-à-dire par rapport à d'autres « actes humains », tels que « l'art, la religion, le costume, etc. » (CLG/E 3283, ELG, p. 150), Saussure parvient à déjouer la possibilité de formuler toute antinomie à ce sujet. Plus encore, l'acte épistémique qui marque la distinction dialectique entre *langue* et *parole* permettra de concilier non-préméditation et volonté sans pour autant tomber dans l'aporie²².

Savoir intuitif *vs* savoir savant : quelle expertise pour le néologisme ?

La question du rôle du sentiment linguistique des locuteurs, responsable des créations nouvelles, demeure controversée en cette fin de siècle. La valorisation, voire la découverte du sujet parlant, amène à s'interroger sur l'intégration du savoir épilinguistique des locuteurs et sur son décalage par rapport au savoir expert du linguiste. Du reste, « [c]'est toute la difficulté propre au XIX^e siècle de différencier usagers et techniciens de la langue, sujets linguistiques et métalinguistiques » (Nicolas 1980, p. 97).

Force est de constater que les propos de Darmesteter ne sont pas à l'abri d'un certain regret puriste contre le « triomphe effréné » du néologisme. Néanmoins, si une tendance néologique à outrance s'avère pernicieuse pour la langue, un conservatisme myope le serait davantage²³ car le « transformisme est la véritable loi de l'évolution du langage » ([1887] 1979, p. 31). Ainsi, les linguistes du XIX^e siècle ne peuvent-ils pas s'empêcher de tenir un « double discours » (Delesalle *et al.* 1980), d'un côté, celui du linguiste-philologue, et de l'autre, celui du puriste qui, comme Darmesteter, voudrait pouvoir maîtriser le néologisme mais qui, en réalité, ne peut que prendre acte de ce dispositif et de ses conséquences :

Dans notre langue du XIX^e siècle finissant, il est à craindre que [...] la force de la tradition cède à la force révolutionnaire qui entraîne le français dans des directions inconnues. Nous assistons à un triomphe effréné du néologisme, qui [...] chasse

22. « La langue n'est pas une fonction du sujet parlant, elle est le produit que l'individu enregistre passivement ; elle ne suppose jamais de préméditation, et la réflexion n'y intervient que pour l'activité de classement [...]. La parole est au contraire un acte individuel de volonté et d'intelligence [...] » (CLG/D, p. 30).

23. « Mais quand un faux respect de la tradition interdit au langage de suivre le cours des idées [...] la langue peut s'épuiser et périr. Nous en avons un exemple illustre dans le latin classique [...] qui se refusa à suivre le latin populaire dans le libre jeu de son développement, se cristallisa dans le respect d'une forme consacrée, et [...] périt d'épuisement » (Darmesteter [1887] 1979, p. 21).

violemment nombre de mots de bonne marque qui méritent d'être conservés. Encore si ce néologisme pouvait faire revivre d'anciens mots totalement disparus ou conservés seulement dans quelques dialectes provinciaux et qui, apparentés à d'autres mots de la langue commune, s'expliquent par eux et rétablissent parfois entre eux l'analogie et la trace de la filiation. Mais c'est là un vain regret : la tentative serait artificielle. La langue suit son cours, indifférente aux plaintes des grammairiens et aux doléances des puristes (Darmesteter [1887] 1979, p. 104).

Bréal, pour sa part, formule des jugements contradictoires sur le rôle du linguiste et du peuple, qui n'ont pas la même perception des faits de langue. Le fait qu'il s'identifie tantôt au peuple, tantôt à la classe des linguistes, crée une véritable schizophrénie discursive. Le sémanticien exprime son avis sur la question du néologisme en réponse à un débat soulevé par le linguiste suédois Adolphe Noreen (1854-1925) sur la pureté de la langue : « [c]ondamner le néologisme en principe et d'une manière absolue serait la plus fâcheuse et la plus inutile des défenses » car « [u]n pays où il serait interdit d'innover retirerait à son langage toute chance de se développer » (Bréal [1897] 2005, p. 186-187). Néanmoins, il déplore l'abus des néologismes et les dérives du changement dues à des facteurs sociaux : « C'est l'ironie, c'est la caricature, ce sont les guillemets, ce sont les luttes haineuses de la tribune et du journalisme, ce sont les exagérations du drame et du feuilleton qui accélèrent les changements inévitables du langage » (*ibid.*, p. 185). Ce dépit relèverait d'« une condamnation de la turbulence et du désordre du système de société que la France connaît à la fin du XIX^e siècle » (Delesalle 1985, p. 563). Bréal trouve alors un « critérium » pour fixer les limites de l'innovation dans « le besoin où nous sommes de rester en contact avec la pensée de ceux qui nous ont précédés » (Bréal [1897] 2005, p. 186). En somme, la classe des linguistes est tiraillée entre deux nécessités opposées : d'un côté, ils s'intéressent à tous les produits de l'activité langagière sans se prononcer sur le bien-fondé des formes qu'ils observent ; de l'autre, étant « conservateurs par métier », ils sont amenés à déplorer certaines dérives du changement qu'ils voudraient pouvoir maîtriser. Bréal ([1897] 2005, p. 163) prévient que « le langage étant l'œuvre du peuple, il faut, pour le comprendre, dépouiller le logicien et se faire peuple avec lui ». Néanmoins, ce principe anthropologique de construction de la langue par le peuple, « inventeur du langage », cède la place à une position plus élitiste qui met en avant la nécessité de la soumission du peuple à des guides éclairés, c'est-à-dire les « inventeurs » du langage que sont les poètes, les écrivains et les philosophes (*ibid.*, p. 190).

Saussure, le premier à ramener le sentiment du locuteur à une « forme authentique de savoir » (Bergounioux 1995, p. 183), relie le néologisme ainsi que tous les mécanismes qu'il subsume à la segmentation des *unités morphologiques*. Le sentiment des sujets parlants est le critère qui définit ce qui

est « réel »²⁴ en morphologie et qui délimite une synchronie²⁵ :

Criterion : Ce qui est réel, c'est ce dont les sujets parlants ont conscience à un degré quelconque ; tout ce dont ils ont conscience et rien de ce dont ils peuvent avoir conscience. Or, dans tout état de langue, les sujets parlants ont conscience d'unités morphologiques – c'est-à-dire d'unités significatives – inférieures à l'unité du mot. En français nous avons conscience par exemple d'un élément *-eur* qui, employé d'une certaine façon, servira à donner l'idée de l'auteur d'une action : *graveur, penseur, porteur* (ELG, *Anciens documents*, p. 183).

Le néologisme est la caution du *possible de langue*, un mécanisme qui comporte en creux une expertise épilinguistique et qui permet aux locuteurs de sélectionner une certaine possibilité de segmenter les formes de la langue. Saussure pose dès lors la question de savoir quelle est la preuve de cette capacité :

Question : Qu'est-ce qui prouve que cet élément *-eur* est réellement isolé par une analyse de la langue ?

Réponse : Comme dans tous les cas pareils ce sont les *néologismes*, c'est-à-dire les formes où l'activité de la langue et sa manière de procéder trouvent à se manifester dans un document irrécusable : *men-eur, os-eur, recommenc-eur*. [...]

Conclusion : l'analyse morphologique du grammairien dans la mesure où elle se trouve d'accord avec l'analyse de la langue attestée par les néologismes ou formations d'analogie, ne saurait passer pour un produit de l'abstraction.

En somme, le néologisme est tout à la fois la preuve d'une expertise (une « conscience ») des locuteurs et le critère de vérification des formes de la langue par le grammairien, auquel Saussure rappelle : « [T]out ce qui est dans le sentiment des sujets parlants est phénomène réel. Nous n'avons pas à nous inquiéter de ce qui a pu provoquer ce sentiment » (CLG/E 3293.3 ; ELG, p. 184-185).

À partir de l'étude des trois grands dictionnaires de la seconde moitié du XIX^e siècle, il est possible de suivre la recomposition progressive de la dichotomie *néologie vs néologisme* (voir Fig. 1). La signification des deux termes connaît une nouvelle configuration : la notion de *néologisme* cesse d'être le contrepoint négatif de celle de *néologie* pour en devenir synonyme. Le terme *néologisme* désigne alors une pratique sémiologique naturelle (*emploi de nouveau mot*). Cette acception est à l'origine, dans les dictionnaires de notre corpus (cf. GDU, DG), d'un processus d'élargissement sémantique par lequel *néologisme* en vient à désigner le mot lui-même. En d'autres termes, les lexicographes découvrent et généralisent progressivement (et même définitivement dans le cas du DG) la signification autonymique du lemme *néologisme*. Or, à l'exception

24. Sur les réticences de Saussure envers le terme *abstrait*, voir CLG/D, n. 70, p. 425 et *sqq.*

25. « Le linguiste doit faire table rase de ce qui est diachronique, de ce qui a produit un état dans le temps pour comprendre cet état lui-même. Il ne peut entrer dans la conscience des sujets parlants qu'en adoptant le point de vue de l'ignorance des sources » (*Cours III, Constantin*, p. 261).

du *DG*, l'acception de *néologisme* en tant que signe-nommant ne se traduit pas tout naturellement dans la généralisation des marques de nouveauté, ni du reste dans l'acceptation des néologismes. Si la vieille dichotomie *néologie vs néologisme* est oblitérée *de dicto*, elle continue à structurer l'imaginaire des professionnels de la langue. À l'exception du *DG*, un court-circuit s'installe entre les vues théoriques et l'activité pratique de nos lexicographes.

Académie 1835		Littéré		GDU		DG	
Néologie	Néologisme	Néologie	Néologisme	Néologie	Néologisme	Néologie	Néologisme
Invention, usage, emploi	Habitue, affectation vicieuse	Emploi	1° Habitue, Affectation	Invention, emploi, usage	Habitue, abus de la néologie ; emploi	Emploi	1° Emploi (Syn. néologie)
			2° Par abus, synonyme de néologie		Par ext. Mot		2° Par ext. Mot
			3° Mot				

Fig. 1 – Recomposition progressive de la dichotomie *néologie vs néologisme*

Pour leur part, les linguistes et sémanticiens concentrent davantage leur attention sur les mécanismes qui rendent possible la création des néologismes et ce, en essayant de résister aux postures déontiques.

Puisque le néologisme est une prérogative à la fois de l'activité individuelle du sujet parlant et de la collectivité linguistique en tant qu'instance de ratification, le travail des lexicographes consistera à identifier et codifier les faits de *langue* à partir des faits de *style*. Il s'ensuit que les tropes (métaphore, synecdoque, métonymie, ironie) cessent d'être des figures de rhétorique pour devenir des outils heuristiques chez les lexicographes, et des procédés proprement cognitifs chez les sémanticiens. Or, si les lexicographes mettent en avant un critère fréquentiel, c'est-à-dire la diffusion du *néologisme* auprès du plus grand nombre des locuteurs (*cf. DG*), la réflexion proprement théorique ajoutera une donnée supplémentaire : les créations individuelles n'ont de chances d'être validées par la langue que si elles sont déjà des possibles de langue, en vertu notamment des lois de l'analogie. Non seulement la réflexion sur ce phénomène linguistique et langagier fédère plusieurs approches, mais elle fait aussi apparaître les intérêts de connaissance et les grandes thématiques auxquelles la science du langage moderne est confrontée. Le néologisme correspond à un mouvement interne qui satisfait la nécessité sémiologique de la langue, en tant que contingence historique, de conjuguer changement et stabilisation, extension et économie.

Bibliographie primaire

Michel Bréal, *Essai de sémantique*, avec une introduction par Simone Delesalle, Limoges, Lambert-Lucas, [1897] 2005.

Arsène Darmesteter, *De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française et les lois qui la régissent*, Genève, Slatkine, [1887] 1972. [Réimpression de l'éd. de Paris, Vieweg, 1887].

Arsène Darmesteter, *La Vie des mots étudiée dans leurs significations*, Paris, Éditions Champ Libre, [1887] 1979.

Diderot & D'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Nouvelle impression en fac-similé de la première édition de 1751-1780*, vol. 11, Stuttgart – Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag, [1751-1780] 1988.

Victor Henry, *Antinomies linguistiques* suivi de *Le langage martien*, avec une préface par Jean-Louis Chiss et Christian Puech, Paris, Didier Érudition, [1896 ; 1901] 1988.

Pierre Larousse, *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, Paris, Larousse et Boyer, 1856.

Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 24 vol., Nîmes, Lacour, [1866-1876] 1990-1991. [Réimpression de l'éd. de Paris, Larousse, 1866-1876, parue initialement en 15 vol. ; *Supplément* en 1878 et en 1890].

Émile Littré, *Histoire de la langue française : étude sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification, et les lettres au Moyen Âge*, Paris, Didier, 1863.

Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 4 vol., Paris, Librairie Hachette et C^{ie}, [1863-1872, Supplément 1877] 1874-1881.

Louis-Sébastien Mercier, *Néologie ou Vocabulaire de mots nouveaux : à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles*, Paris, Moussard, 1801.

Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, publié par Charles Bailly et Albert Sécheyne, avec la collaboration d'Albert Riedlinger, édition critique préparée par Tullio de Mauro, Paris, Payot, [1916] 2005. (= CLG/D)

Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, édition critique établie par Rudolf Engler, Wiesbaden, Otto Harrassowitz, 1967-1974. (= CLG/E)

Ferdinand de Saussure, *Écrits de linguistique générale par Ferdinand de Saussure*, texte établi et édité par Simon Bouquet et Rudolf Engler, Paris, Gallimard, 2002. (= ELG)

Bibliographie secondaire

Sylvain Auroux, « Les tropes et la sémantique générale », *Ornicar ?*, n° 17-18, 1979, p. 56-68.

Sylvain Auroux, « La notion de Linguistique générale », *Histoire*

Épistémologie Langage, XXVIII-1, 1988, p. 105-116.

Gabriel Bergounioux, « Saussure ou la pensée comme représentation », dans Michel Arrivé, Claudine Normand (dir.), *Saussure aujourd'hui. Actes du Colloque de Cerisy-la-Salle, 12-19 août 1992*, LINX, numéro spécial, 1995, p. 173-186.

Valentina Bisconti, « La langue française et son histoire dans les dictionnaires du XIX^e siècle. Comment évaluer les méthodes du passé ? », dans Wendy Ayres-Bennett, Tom Rainsford (dir.), *L'Histoire du français. État des lieux et perspectives. Actes du colloque international organisé par la Société internationale de diachronie du français, Nancy, 6-8 septembre 2011*, Paris, Éditions Garnier, à paraître.

Eugenio Coseriu, « Synchronie, diachronie et histoire. Chapitre I, L'apparente aporie du changement linguistique. Langue abstraite et projection synchronique » [en ligne], *Texto !*, XI-1, [1958] 2006, http://www.revue-texto.net/Saussure/Sur_Saussure/Coseriu_Diachronie1.html (consulté le 12/01/2012).

Fabienne Cusin-Berche, « Le lexique en mouvement : création lexicale et production sémantique », *Langages*, 136, 1999, p. 5-26.

Fabienne Cusin-Berche, *Les Mots et leurs contextes*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2003.

Simone Delesalle *et al.*, « La règle et le monstre : quelques figures du plausible en linguistique », dans Anne-Marie Dessaux-Berthonneau, Claude Buridant (dir.), *Théories linguistiques et traditions grammaticales*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1980, p. 89-120.

Simone Delesalle, « Les débuts de la sémantique : norme et esthétique à la fin du XIX^e siècle », dans Gérard Antoine, Robert Martin (dir.), *Histoire de la langue française (1880-1914)*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 551-576.

Loïc Depecker, *Comprendre Saussure d'après les manuscrits*, Paris, A. Colin, 2009.

Piet Desmet, « Victor Henry et la philosophie du langage », dans Jan De Clercq, Piet Desmet (dir.), *Florilegium Historiographiae Linguisticae. Recueil d'études d'historiographie de la linguistique et de grammaire comparée à la mémoire de Maurice Leroy*, Louvain, Peeters, 1994, p. 361-400.

Michel Glatigny, *Les marques d'usage dans les dictionnaires français monolingues du XIX^e siècle*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1998.

François Gaudin, Louis Guespin, *Initiation à la lexicologie française : de la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Duculot, 2000.

Louis Guilbert, « Théorie du néologisme », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 25-1, 1973, p. 9-29.

Brigitte Nerlich « La métaphore et la métonymie : aux sources rhétoriques des théories sémantiques modernes », *Sémiotiques*, n° 14, 1998, p. 143-170.

Anne Nicolas, « "Sélection naturelle" et synonymie », *Langue française*, vol. 48, 1, 1980, p. 89-99.

Claudine Normand, « La généralité des principes », dans Sylvain, Auroux (dir.), *Histoire des idées linguistiques, t. 3 : L'hégémonie du comparatisme*, Liège, Mardaga, 2000, p. 463-471.

Christian Puech, « Des idées latentes à l'Essai de Sémantique : sens, conscience et volonté chez M. Bréal », dans Gabriel Bergounioux (dir.), *Bréal et le sens de la sémantique*, Orléans, Presses universitaires d'Orléans, 2000, p. 139-152.

Jean Pruvost, Jean-François Sablayrolles, *Les Néologismes*, Paris, PUF, 2012.

Marie-José Reichler-Béguelin, « Saussure et l'étymologie populaire », dans Claudine Normand, Michel Arrivé (dir.), *Saussure aujourd'hui. Actes du Colloque de Cerisy (12-19.8.1992)*, numéro spécial de *LINX*, Université Paris X-Nanterre, 1995, p. 121-138.

Alain Rey, « Dictionnaire et néologie », dans *Terminologie et technologies nouvelles. Actes du colloque tenu à Paris, 9-11 décembre 1985*, Québec – Paris, Office de la langue française – Commissariat général de la langue française, 1988, p. 279-285.

Alain Rey, Frédéric Duval, Gilles Siouffi, *Mille ans de langue française, histoire d'une passion. II. Nouveaux destins*, Paris, Perrin, 2007.

Josette Rey-Debove, *Le Métalangage*, Paris, Armand Colin, 1997.

Josette Rey-Debove, *La Linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*, Paris, Armand Colin, 1998.

Pierre Swiggers, « Le travail étymologique : typologie historique et analytique, perspectives, effets », dans Jean-Pierre Chambon, Georges Lüdi (dir.), *Discours étymologiques. Actes du Colloque international organisé à l'occasion du centenaire de la naissance de Walther von Wartburg (Bâle, Freiburg i. Br., Mulhouse, 16-18 mai 1988)*, Tübingen, Niemeyer, 1991, p. 29-45.